



Date de publication : 27 juin 2025

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

« Signature du contrat de prestation de services entre la commune de Villeneuve-Saint-Georges et En Scène Animé ».

2025 - D - 077

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22, et L. 2122-23 relatifs aux attributions exercées au nom de la commune ;

VU la délibération n° 25.1.1 du conseil municipal en date du 8 février 2025 relative à l'élection du Maire ;

Vu la délibération n° 24.21.6 du conseil municipal du 29 Août 2024 relative au vote de la décision modificative n°1 du budget primitif de la ville pour l'exercice 2024 de la commune de Villeneuve-Saint-Georges,

Considérant que dans le cadre de la fête de la ville, la municipalité propose une projection en plein air le vendredi 20 juin 2025 au stade Gerard Roussel à Villeneuve saint Georges ;

Considérant que le prestataire En Scène Animé, représentée par madame Virginie ODIN, ayant son siège au 70 rue du Général de Gaulle, 95880 Enghien-les-Bains, propose un devis pour un montant de 480€ TTC ;

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER le contrat de prestation avec En Scène Animé, représentée par madame Virginie ODIN, ayant son siège au 73 rue du Général de Gaulle, 95880 Enghien-les-Bains, pour un montant de 523€.

Article 2 : Dit que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 3: Dit que la dépense résultant de la présente décision sera imputée au budget de l'exercice considéré.

Article 4 : Indique que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Fait à Villeneuve Saint Georges, le

Madame Le Maire
Conseillère Départementale
Pour Madame le Maire
Kristell NIASME
L'Adjoint au maire
Oktay TACIMOGLU

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20250623-2025-D-077-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025